



**Pour une relance durable :
rétablir l'équité sociale,
faire de l'éducation la priorité nationale**

Mémoire de la FAE

Déposé au ministre des Finances
Monsieur Raymond Bachand

à l'occasion des consultations prébudgétaires
du gouvernement du Québec
(2011-2012)

3 mars 2011

Présentation de la FAE

Fondée en juin 2006, la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) regroupe des syndicats de l'enseignement qui représentent 32 000 enseignantes et enseignants du préscolaire, du primaire, du secondaire, de la formation professionnelle, de l'éducation des adultes, du personnel enseignant de centres pénitentiaires ainsi que le personnel scolaire de quelques écoles offrant des services à des élèves handicapés ou en grande difficulté.

La FAE représente des enseignantes et enseignants de commissions scolaires du Québec parmi lesquelles on compte les écoles les plus nombreuses et les plus diversifiées sur le plan socioéconomique et socioculturel.

NOTE :

Toute reproduction de ce document, en tout ou en partie, est permise à condition d'en citer la source.

Depuis sa fondation en 2006, la Fédération autonome de l'enseignement (FAE), qui regroupe aujourd'hui plus de 32 000 enseignantes et enseignants du Québec, a à cœur la défense du bien commun, en général et de l'éducation en particulier.

À cet effet, l'exercice politique et démocratique annuel que doit mener le gouvernement en vue de planifier ses priorités budgétaires est un des moments privilégiés pour mener ou renouveler les débats qui s'imposent sur les choix et priorités que la société québécoise doit mettre de l'avant pour assurer son plein épanouissement.

La FAE est donc heureuse et se fait un devoir de participer aux consultations prébudgétaires annoncées par le ministre des Finances du Québec afin de préparer le budget 2011-2012 du gouvernement québécois. C'est dans ce cadre qu'elle présente dans le présent mémoire ses réflexions, qu'elle exprime ses préoccupations et qu'elle soumet ses recommandations générales et particulières afin que cet exercice puisse tenir compte du point de vue des enseignantes et enseignants.

1. Commentaires sur le plan budgétaire 2010-2011

Avant d'aborder les enjeux qui nous apparaissent pertinents à souligner dans la réflexion sur les orientations budgétaires de 2011-2012, nous estimons qu'un certain bilan critique des choix opérés par le gouvernement dans l'exercice budgétaire 2010-2011 est pertinent.

En effet, le plan budgétaire présenté le 30 mars 2010 par le ministre des Finances, qui d'ailleurs a fait couler beaucoup d'encre, mérite qu'on en prenne la mesure.

1.1 Orientations budgétaires 2010-2011 : des choix idéologiques

En établissant l'équilibre budgétaire et le soutien à l'entreprise privée comme priorités dans un contexte de relance économique, le gouvernement a pris résolument le parti d'un important virage tarifaire, qui n'a pas tardé à soulever la vindicte populaire.

Pour notre part, si nous nous réjouissons de l'abandon – que nous souhaitons définitif –, par le gouvernement, du ticket modérateur en santé, nous tenons à rappeler notre désaccord avec les mesures régressives du dernier budget, particulièrement avec la hausse des tarifs d'hydroélectricité, des droits de scolarité et de la taxe de vente du Québec (TVQ), sans oublier l'imposition d'une contribution santé à taux fixe s'appliquant indépendamment du revenu des individus.

Alors que le gouvernement a réitéré, notamment en novembre dernier, son intention de poursuivre le mouvement des compressions dans les finances publiques, nous tenons à le mettre en garde contre toute nouvelle initiative de créer ou d'augmenter des tarifs en vue de faire porter, par les particuliers dits « usagers », le poids du financement des services publics ou parapublics.

Par ailleurs, les ponctions exercées à même la masse salariale – que ce soit par le gel de celle-ci jusqu'en 2013-2014 ou par les mesures d'attrition visant le gel d'embauche et

le remplacement d'un départ à la retraite sur deux dans les ministères et les organismes publics – sont d'autant plus inquiétantes qu'elles affecteront les conditions de travail du personnel concerné ainsi que la qualité des services à long terme. Fier, à la sortie des négociations avec les employées et employés des secteurs public et parapublic, d'annoncer des économies de 1,4 G\$ sur trois ans, le gouvernement laissait encore entendre que le Québec pourrait préserver ses programmes sociaux tout en évitant un catastrophique déficit. Pourtant, dans tous ces cas de figure, les sommes retranchées de la marge de manœuvre budgétaire ne peuvent donner lieu qu'à des réductions de services équivalentes. En gelant l'embauche et en ne remplaçant pas la moitié des départs à la retraite, tout en prétendant maintenir les services, le gouvernement ne peut qu'engager les ministères et les organismes sur la voie risquée et coûteuse du recours à la sous-traitance, aux agences de placement, à une main-d'œuvre temporaire et à statut précaire. Sans compter que la pression exercée ainsi sur le personnel permanent restant risque d'entraîner une croissance des problèmes de santé physique et psychologique dont les coûts sociaux seront tout aussi importants.

En fin de compte, nous doutons fort que ces stratégies ne garantissent un contrôle viable des dépenses de programmes et nous redoutons qu'elles ne mettent plutôt en péril leur qualité, leur disponibilité et leur pérennité.

- ***La FAE invite le gouvernement à rejeter les stratégies d'assainissement des finances publiques radicales qui :***
 - ***consistent à opérer des compressions ou des limitations de dépenses à même les services publics, les programmes sociaux ou la masse salariale des employées et employés de l'État;***
 - ***favorisent le recours à la sous-traitance ou à des services privés.***

1.2 Tarifification et défiscalisation : de mauvais choix pour la population

En choisissant d'accroître les sources de revenus provenant de la tarifification, soit en favorisant l'approche « utilisateur-payeur » sur une base régressive, le gouvernement du Québec ajoute une pression supplémentaire au fardeau individuel des citoyennes et citoyens et des contribuables, qui est déjà lourd.

De fait, depuis quelques années, ces derniers font face, d'une part, à des hausses importantes des prix à la consommation, particulièrement dans les biens et les services de première nécessité (alimentation, logement, essence, etc.). D'autre part, les divers paliers de gouvernement, appliquant les mêmes remèdes aux mêmes problèmes, réduisent l'accès aux services, multiplient les allégements fiscaux aux entreprises, augmentent les tarifs des services à la population ou des organismes publics et parapublics, haussent les taxes sur certains biens et services.

De toutes parts, les citoyennes et citoyens se trouvent ainsi confrontés à une hausse vertigineuse du coût de la vie, tandis que leurs revenus, qui ne s'accroissent pas au même rythme, accusent un retard de plus en plus important.

De plus, Statistique Canada concluait, en 2008, que le gain médian des travailleuses et travailleurs québécois à temps plein avait reculé de 5,5 % entre 1980 et 2005. C'est donc dire que les salaires ont évolué bien moins vite que l'inflation¹. Pendant ce temps, l'écart entre faible revenu et haut revenu continue de se creuser².

Tableau 1.1 – Gains médians des travailleuses et travailleurs à temps plein (1980-2005)*

	1980	1990	2000	2005	Variation 1980-2005
Canada	41 348 \$	40 778 \$	40 443 \$	41 401 \$	0,1 %
Québec	39 938 \$	38 325 \$	37 836 \$	37 722 \$	-5,5 %

* En dollars constants de 2005 – Source : Statistique Canada, 2008.

Alors que leur pouvoir d'achat diminue, le taux d'endettement des ménages atteint des sommets préoccupants. Ainsi, la capacité des citoyennes et citoyens d'absorber des hausses de prix et de tarifs, particulièrement dans des secteurs névralgiques et essentiels comme l'électricité, la consommation courante, l'accès aux études postsecondaires et les soins de santé, s'amenuise dangereusement. Il semble de plus en plus clair que la population peine à joindre les deux bouts. À l'heure actuelle, la situation des finances personnelles des citoyennes et citoyens nous apparaît plus critique et plus urgente que celle des finances publiques.

Tableau 1.2 – Évolution de l'endettement individuel (1999-2009)

Indicateur	1999	2004	2009	Variation
Taux d'endettement à la consommation (%)	24,2 %	29,1 %	38,1 %	+ 13,9 %

Source : ISQ.

Une telle situation devrait, en toute logique, interpeller le gouvernement et justifier de sa part des mesures responsables, visant à soutenir la classe moyenne et les populations les plus vulnérables, de manière à assurer une meilleure équité sociale et économique.

Malheureusement, le gouvernement a privilégié une autre avenue. Pourtant, dans ce contexte, son approche des finances publiques, qui se fonde sur la tarification et la défiscalisation, nous apparaît aller clairement à l'encontre de ses prétentions, soit de soutenir le pouvoir d'achat des ménages.

1. Statistique Canada, *Gains et revenus des Canadiens durant le dernier quart de siècle. Recensement de 2006*, mai 2008.
 2. IRIS et CCPA, *Qui s'enrichit, qui s'appauvrit. 1976-2006*, mai 2010, 63 pages.

- **La FAE invite le gouvernement à :**
- ***abandonner tout modèle de financement des services publics axé sur une logique d'utilisateur-payeur ou qui privilégie un déséquilibre du modèle fiscal en alourdissant la contribution des individus et en causant leur appauvrissement;***
 - ***écarter l'hypothèse d'appliquer de nouvelles hausses de tarifs ou de taxes à la consommation régressives susceptibles de contribuer davantage à l'appauvrissement de la classe moyenne et des personnes les moins nanties;***
 - ***soutenir le pouvoir d'achat des ménages qui en ont le plus besoin et à privilégier des mesures qui favorisent la réduction de l'endettement individuel, notamment en rendant les services publics et les programmes sociaux plus accessibles et universels;***
 - ***hausser le salaire minimum de manière à sortir du cercle de la pauvreté les plus démunis de nos concitoyennes et concitoyens.***

2. Marge de manœuvre du gouvernement : rétablir l'équité sociale

Devant de tels constats, il ne fait aucun doute qu'un important déséquilibre existe. Tout d'abord, la participation et la responsabilité des entreprises dans l'effort collectif, ainsi que leur soutien aux mesures sociales n'équivalent pas, selon nous, aux privilèges financiers et politiques que le gouvernement leur accorde. Ensuite, l'effort attendu par la population dans le financement de l'État nous apparaît disproportionné face au respect de ses intérêts.

Dans le respect du contrat social, des mesures doivent, selon nous, être prises pour rétablir une meilleure équité et une plus grande justice sociales.

2.1 Richesse collective : un rattrapage s'impose dans les finances publiques

S'il est de bon ton, par les temps qui courent, de claironner qu'il faut « créer la richesse avant de la distribuer », nous invitons le gouvernement à éviter de succomber à la tentation de telles échappatoires rhétoriques pour faire correctement ses devoirs. Au cours des dernières années, le Québec s'est révélé très performant et prospère, son produit intérieur brut (PIB) ayant presque doublé en vingt ans. Malheureusement, si la richesse est plus abondante, elle n'a pas pour autant été suffisamment ni équitablement redistribuée.

Sans nier les ralentissements subis ces trois dernières années par l'économie mondiale, et dans une moindre mesure, québécoise, comme on se plaît à nous le rappeler, nous sommes plutôt d'avis qu'un rattrapage est nécessaire en matière de finances publiques par rapport à la croissance économique du Québec. En effet, les revenus budgétaires et les dépenses de programmes occupent une place de moins en moins importante par rapport au PIB. C'est dire que les bénéfices de la richesse créée échappent de plus en plus à l'État qui s'est privé, dans les dernières années, de revenus importants.

Tableau 2.1– Évolution des dépenses de programmes de l'État (1994-2011)

Indicateurs	1994-1995	2010-2011	Variation (%)
PIB (M\$)	170 478 \$	316 190 \$	+ 85,5 %
Dépenses de programmes (M\$)	36 844 \$	62 561 \$	+ 69,8 %
Dépenses de programmes/PIB	21,6 %	19,8 %	- 1,8 %
Dépenses consacrées à l'éducation (M\$)	10 442 \$	14 805 \$	+ 41,8 %
Éducation/dépenses de programmes	28,3 %	23,7 %	- 5,4 %
Éducation/PIB	6,1 %	4,7 %	- 1,4 %

Source : Conseil du trésor du Québec, ISQ.

Un certain rattrapage s'impose pour donner un peu d'air frais au gouvernement afin de soutenir, adéquatement, les services publics et de jouer son rôle de « leader » dans le développement social, culturel et économique du Québec. Car, étant donné la situation financière critique de la grande majorité de la population, l'intervention responsable du gouvernement s'impose.

Cependant, un tel rattrapage ne peut reposer sur une tarification des services publics ou une augmentation des taxes à la consommation. Ces méthodes, en plus d'être régressives et de réduire le pouvoir d'achat de la population et l'accessibilité des services, ne suffiront pas, quant à nous, à rehausser substantiellement les moyens dont l'État doit disposer pour ramener un niveau de services acceptable et lui permettre d'assumer ses responsabilités.

Nous croyons que des mesures adéquates et responsables peuvent être prises pour assurer une contribution équitable aux revenus de l'État de la part de toutes les citoyennes et tous les citoyens, y compris les plus fortunés et les citoyens corporatifs, sans pour autant accroître son endettement.

Pour ce faire, il faut, recourir à des moyens plus équitables, plus solidaires et plus justes quant à la vision sociale de ce que doivent être nos leviers collectifs de développement humain, social, culturel et économique.

➤ ***La FAE recommande au gouvernement d'opérer un rattrapage dans les finances publiques de manière à ce que l'État retrouve une marge de manœuvre dans ses revenus budgétaires et ses dépenses de programmes qui soit comparable à celle du début des années 1990, et suive la croissance économique.***

2.2 Rétablir la marge de manœuvre : faire des choix responsables et équitables

Pour la FAE, il ne fait aucun doute que les finances publiques sont en crise depuis une quinzaine d'années et qu'un virage important s'impose pour ramener l'équilibre. Cela dit, nous sommes d'avis que l'exercice d'équilibre budgétaire doit, avant tout, viser la recherche de l'équilibre social. Cette approche devrait guider la démarche collective et orienter le gouvernement dans l'élaboration du prochain budget.

Manifestement, en mettant la priorité absolue sur l'objectif de « déficit zéro », le gouvernement avait déjà opéré d'importantes compressions dans les services publics entre 1996 et 2000. Radicales, ces mesures ont eu des effets désastreux dans plusieurs services publics et parapublics, tant sur le plan humain que sur l'organisation et la dispensation de ces services. Choix malheureux dont on ressent toujours les effets, notamment en éducation, lorsqu'on pense à la précarisation d'emplois, à la composition des classes, à la qualité des infrastructures, aux mesures de soutien aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA). Des choix qui, par ailleurs, ont favorisé l'essor de solutions de rechange privées contestables et qui, certainement, ont réduit l'accessibilité et la qualité des services aux familles et aux individus les moins nantis.

Depuis 2000, ces premières compressions s'en sont ensuivies d'augmentations de tarifs (hydroélectricité, garderies, droits de scolarité, etc.) et d'allégements fiscaux surtout favorables aux entreprises et aux citoyennes et citoyens les plus fortunés. L'État a continué de se priver de ressources indispensables pour assumer sa mission sociale et assurer la continuité des services. Pourtant, durant la même période, il a été maintes fois démontré que les écarts de richesse ont continué de se creuser au Québec, signe de la défaillance de ce levier collectif de redistribution des richesses que nous nous sommes donné.

À la lumière de cette histoire récente, nous comprenons mal comment, une fois l'équilibre budgétaire rétabli à la suite des sacrifices exigés aux contribuables et aux compressions des services publics, il ait été jugé pertinent pour, semble-t-il, améliorer les finances publiques de dilapider ensuite de précieuses ressources. Et ce, tout en s'attendant des contribuables qu'ils continuent à sacrifier leur pouvoir d'achat. Il est en effet difficile de croire que le gouvernement cherche vraiment à financer les services publics quand, de 2003 à 2009, il s'est privé de revenus en accordant des baisses d'impôts successives représentant un manque à gagner de 5,4 G\$ pour la seule année 2009. Sans ces baisses d'impôts, il n'y aurait pas eu de déficit au mois de mars 2010.

Durant les dix dernières années, il semble évident que le comportement budgétaire des gouvernements qui se sont succédé a largement concouru à générer la crise actuelle des finances publiques. Il nous apparaît scandaleux que ce soit la population qui en fasse les frais, par des hausses de tarifs.

L'annonce – selon nous injustifiablement prématurée – d'une course effrénée à l'équilibre budgétaire, alors que les analystes du monde entier continuent de douter de la fin de la crise économique, ne peut, quant à nous, que compromettre la qualité, la disponibilité et la fiabilité des services publics pour les prochaines années, à un moment où la présence et l'intervention concrètes et efficaces de l'État auprès de la population sont cruciales.

Il est plus qu'urgent que l'État, qui a été trop généreux envers les grosses fortunes et la grande entreprise dans les dernières années, assume pleinement sa responsabilité sociale en se donnant des moyens viables et durables et en se dotant de la marge de manœuvre nécessaire pour ce faire.

Pour rétablir cette marge de manœuvre, pour opérer ce rattrapage, deux avenues se présentent : contrôler les dépenses ou accroître les revenus. Dans un exercice budgétaire, un gouvernement est appelé à moduler ses interventions entre ces deux leviers et à déterminer la part attendue de tous les contribuables. En 2010-2011, il a fait principalement le choix de réduire les dépenses de programmes et d'accroître les revenus tarifaires. Or, nous l'avons vu, cette approche pénalise doublement la population, à plus forte raison, les personnes les moins nanties et la classe moyenne. Nous sommes d'avis qu'une autre voie est préférable et, dans une volonté de relance économique, plus viable et plus durable.

- ***La FAE recommande au gouvernement de subordonner l'équilibre budgétaire à l'équilibre social en privilégiant, par des mesures fiscales équitables, le maintien et la relance des programmes sociaux et des services publics en tant que moteurs sociaux, culturels et économiques et en tant que leviers de justice sociale.***

2.3 Équité sociale : responsabiliser les entreprises

Pour regarnir les coffres de l'État et lui redonner une marge de manœuvre suffisante pour assurer des services adéquats, le moment nous apparaît bien choisi pour rééquilibrer l'assiette fiscale entre les individus et les entreprises.

En effet, au cours des 40 dernières années, la part des revenus de l'État provenant des individus a considérablement augmenté par rapport à celle provenant des entreprises, qui, elle, a nettement reculé. De plus, le déplacement des recettes fiscales vers un modèle privilégiant la tarification accentue ce mouvement et fait porter davantage le poids du financement de l'État et des services publics sur les individus, avec les effets régressifs que l'on a décrits précédemment.

En premier lieu, nous croyons que cette approche n'est pas équitable puisqu'elle tend à réduire la participation fiscale des entreprises aux finances de l'État, tout en les faisant bénéficier d'importantes subventions directes et indirectes, à l'inverse des individus.

En second lieu, cette situation ne reflète pas correctement, selon nous, le contrat social du Québec. En effet, on semble accorder beaucoup d'écoute aux prétentions de la grande entreprise et du patronat d'accroître la compétitivité économique du Québec en accordant de généreux allègements fiscaux et subventions aux entreprises. C'est du moins de cette façon qu'on justifie, depuis plusieurs années, le déséquilibre fiscal grandissant entre les individus et les entreprises.

Cependant, on semble oublier que, grâce à des revenus équitablement garantis à l'État et aux services publics, on accroît la compétitivité économique et sociale du Québec. En effet, les entreprises qui s'établissent ici bénéficient incontestablement des effets positifs et structurants des couvertures sociales uniques dont nous nous sommes dotés. Grâce aux systèmes publics, gratuits et universels de santé et d'éducation, grâce à nos régimes d'assurance maladie et d'assurance médicaments, grâce aux mécanismes qui visent à protéger la santé et la sécurité de nos travailleuses et travailleurs, grâce à nos programmes de formation professionnelle, de francisation et de perfectionnement, les entreprises implantées au Québec peuvent compter sur une main-d'œuvre scolarisée, qualifiée, motivée et en santé. De tels atouts contribuent à maintenir, de plus, un climat social stable dont bénéficient indéniablement les entreprises.

De tels avantages comparatifs, selon nous, commandent une participation plus juste et plus équitable des entreprises québécoises – et particulièrement de la grande entreprise, qu'elle soit financière, manufacturière ou de service – aux leviers collectifs qui les rendent possibles, ce qui exige une juste contribution fiscale.

D'autant plus que, malgré la crise économique, plusieurs entreprises continuent, fortes de l'air insufflé par les allègements fiscaux et les subventions du gouvernement, d'enregistrer des profits records. Pis, lorsqu'elles quittent la province après avoir bénéficié de généreuses subventions, elles ne sont même pas dérangées par les

autorités, peu importe qu'elles abandonnent des travailleuses et travailleurs, des familles et des régions désireuses de se développer, comme la fermeture sauvage de l'usine de production d'Electrolux de L'Assomption l'a encore démontré récemment. Ces entreprises n'ont pas non plus à assumer de réelles responsabilités à l'égard des coûts de décontamination, de réaménagement des sites ou de l'usage qu'elles font des infrastructures publiques, en conséquence de leurs activités ou après leur départ. Dépenses, en fin de compte, que l'État, c'est-à-dire l'ensemble des citoyennes et citoyens, est amené à assumer.

En prétextant favoriser, par de tels incitatifs fiscaux et économiques, la création de richesse et d'emplois, le gouvernement privilégie une approche de développement qui nous apparaît bien loin de faire ses preuves quant à ses retombées sociales. Sans compter que ladite création d'emplois s'opère quelquefois au détriment du souci de leur qualité et de leur durabilité. Nous demeurons convaincus, à cet égard, que les deniers publics seraient mieux employés dans une visée sociale de l'économie que dans la visée économiste de la société que le gouvernement semble mettre de l'avant.

➤ **La FAE recommande au gouvernement de :**

- ***rétablir l'équilibre fiscal entre les individus et les entreprises, de manière à ce que ces dernières paient leur juste part d'impôts et de taxes en contrepartie des avantages comparatifs du Québec dont elles bénéficient;***
- ***réduire, en ce sens, les allègements et privilèges fiscaux accordés aux entreprises, tels que les crédits, congés ou reports d'impôts qui ne contribuent pas à responsabiliser les entreprises face au bien commun et privent l'État d'importants revenus;***
- ***mettre en place des mesures qui favorisent une création d'emplois de qualité et protègent les travailleuses et travailleurs, ainsi que la collectivité, contre les fermetures sauvages d'entreprises subventionnées;***
- ***d'adopter une réglementation plus étendue visant à faire assumer, par les entreprises, les frais et les impacts économiques, sociaux et environnementaux liés à leurs activités.***

2.4 Trouver de nouveaux revenus : d'autres choix sont possibles

La FAE s'oppose vivement au recours à la tarification proposé par le gouvernement et les groupes d'experts qui le conseillent depuis quelques années. Soucieuse d'étudier et de proposer d'autres pistes de financement des services publics, elle s'est rapidement jointe à la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics, fondée en janvier 2010.

Partageant les préoccupations de plus de 150 organisations syndicales, étudiantes, communautaires et citoyennes, la FAE est d'avis que le maintien de l'accessibilité, de la disponibilité, de l'universalité et de la qualité des services publics - qui font la force économique et sociale du Québec depuis 50 ans - ordonne un partage collectif plus équitable des ressources et de la richesse disponibles.

Le mouvement de libéralisation de l'État, de déréglementation, de privatisation, de tarification et de décentralisation des services qui se développe au Québec depuis 30 ans a indéniablement affaibli la capacité de nos services publics à répondre

adéquatement et universellement à tous leurs mandats et a entraîné le développement du privé et le recours à ses services. Ces mêmes orientations économistes ont contribué à accroître les inégalités de revenus et à semer, dans la plupart de nos services, des systèmes à deux vitesses dans lesquels les plus fortunés de nos concitoyennes et concitoyens peuvent accéder à des services privés subventionnés et contingentés, tandis que la majorité de la population se voit imposer des sacrifices pour accéder à des services publics de moins en moins gratuits, universels et adéquats.

C'est pourquoi il nous apparaît judicieux et équitable de rétablir l'équilibre dans les responsabilités et efforts fiscaux exigés des contribuables les moins fortunés et de la classe moyenne et ceux attendus des entreprises et des citoyennes et citoyens les plus fortunés, afin de donner la priorité au développement social. À cet effet, il n'est pas trop tard pour limiter les effets régressifs du dernier budget, avant de procéder à une réorientation des priorités budgétaires. Ainsi, l'annulation de la contribution santé, le gel de la TVQ à 8,5 %, le gel des droits de scolarité et des tarifs d'hydroélectricité aux taux de 2010-2011, le rétablissement de la taxe sur le capital pourraient, par exemple, dès le prochain budget permettre d'endiguer l'hémorragie amorcée dans les finances personnelles de la majorité de la population, tout en rehaussant les revenus du gouvernement.

De même, plusieurs économies importantes pourraient être réalisées dans les dépenses gouvernementales si une approche plus équitable était mise de l'avant. Par équitable, contrairement à ce que plusieurs groupes prétendent, nous n'entendons pas l'utilisation égale des services ni leur financement selon l'utilisation que chacun en fait, mais leur financement collectif par des mesures fiscales qui permettent de tenir compte de la capacité de payer de chacun. Eu égard à l'enrichissement individuel considérable de certains individus fortunés ou de certaines grandes entreprises, nous estimons qu'en leur faisant payer la juste part des largesses fiscales dont ils ont bénéficié ces dernières années, le gouvernement se procurerait des revenus non négligeables, sans pour autant nuire à leur prospérité ni à leur contribution au développement économique.

À titre d'exemple, la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics a mis de l'avant, à l'automne 2010, une quinzaine de propositions, allant de l'ajout d'un 4^e palier d'imposition à l'augmentation des redevances sur l'exploitation des ressources naturelles, en passant par l'abolition du crédit d'impôt sur les gains en capital des particuliers, la diminution du plafond des REER et le rétablissement de la taxe sur le capital des entreprises financières. Dans le seul éventail de ces propositions, le gouvernement serait susceptible de disposer d'une marge de manœuvre supplémentaire dépassant les 9 G\$ par année³. À celles-ci, s'ajoutent d'autres options, fort bien documentées, que le gouvernement aurait intérêt à étudier. Par exemple, l'abolition des subventions aux écoles privées⁴, l'abolition de la sous-traitance dans la fonction publique⁵, l'intégration dans la structure salariale des bonis accordés aux cadres du

3. Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics, *Finances publiques : d'autres choix sont possibles*, automne 2010, 24 pages. Ce document est disponible au www.nonauxhaussses.org.

4. FAE, *Le financement public des écoles privées : mettre fin aux mythes*, octobre 2009, 33 pages.

5. SPGQ, *La réduction des effectifs de la fonction publique coûte cher aux contribuables*, communiqué du 7 décembre 2010.

secteur public⁶ permettraient à l'État de dégager une marge de manœuvre supplémentaire de près de 2 G\$. Ces nouveaux revenus pourraient, par la suite, servir à financer certaines mesures afin de réduire les effets d'appauvrissement de la population et d'accroître l'accessibilité des services publics; par exemple, la mise en place progressive de la gratuité scolaire dans le réseau d'éducation postsecondaire.

Nous encourageons le gouvernement à considérer de telles options de manière à rétablir l'équilibre social le plus tôt possible.

- ***La FAE recommande au gouvernement, en vue d'assurer une meilleure équité sociale dans le financement des programmes sociaux et des services publics :***
 - ***de limiter les effets régressifs de son dernier budget, en faisant marche arrière quant à la hausse ou à l'instauration de certains tarifs régressifs décriés par la population;***
 - ***d'envisager des mesures fiscales plus équitables visant à assurer une contribution plus juste au regard de leur capacité financière des contribuables les plus fortunés ainsi qu'aux grandes entreprises, notamment par l'ajout d'un 4^e palier d'imposition sur le revenu;***
 - ***de revoir les systèmes de redevances de façon à ce que la collectivité québécoise bénéficie de la juste part de l'exploitation de ses ressources naturelles.***

6. IRIS, *Les bonis dans le secteur public québécois : coûts et conséquences*, janvier 2011, 59 pages. Ce document est disponible au www.iris-recherche.qc.ca.

3. Pour une relance durable : refaire de l'éducation la priorité nationale

Comme on vient de le démontrer, la voie empruntée par le gouvernement s'avère contestable, voire aventureuse. Les choix opérés, en faisant porter par les citoyennes et citoyens l'essentiel du fardeau fiscal, nous apparaissent à la fois peu viables à long terme, économiquement inefficaces, socialement inacceptables et politiquement questionnables. En appliquant un modèle fiscal qui lèse la population au profit de l'entreprise privée, le gouvernement semble définir un projet d'État bien loin de favoriser la justice sociale.

Pourtant, l'histoire nous enseigne que, particulièrement en période de crise économique, seul un État fort, capable d'intervenir de manière durable et structurante, peut efficacement aplanir les inégalités, enrayer la pauvreté, protéger le bien commun et assurer un développement social, économique et culturel durable et égalitaire. De même, la création d'emplois, si chère au gouvernement, pour être gage de qualité et de durabilité pour la santé économique et sociale du Québec, passe par des infrastructures publiques soutenues, stables, dynamiques et diversifiées. Mais une telle chose n'est possible que dans le cadre d'une répartition équitable des responsabilités fiscales.

Ainsi, le gouvernement serait bien avisé de soutenir et de revigorer, plutôt que de les affamer, son secteur public et ses programmes sociaux. Et, en ce qui nous concerne, particulièrement le réseau de l'éducation.

3.1 Refaire de l'éducation la priorité nationale

Pour être viable, la relance ne peut être strictement économique et cantonnée à des investissements en infrastructures. Elle doit aussi et surtout, pour être durable, être sociale et culturelle. Alors que le Québec fait face à des défis de recrutement de main-d'œuvre et est en déficit d'expertise et de relève dans de nombreux domaines – 700 000 emplois seront à pourvoir dans les prochaines années –, il nous apparaît plus que pertinent de soutenir le système d'éducation, et ce, pas seulement dans un esprit de formation de main-d'œuvre ou de formation continue, mais dans une perspective citoyenne et structurante. L'éducation ne doit plus être considérée comme une charge sociale, mais bien comme un investissement et une partie intégrante d'un plan de relance de l'économie et de lutte à la pauvreté.

À l'appui de cette nécessité, les dernières années ont été riches en exemples. Avec l'évacuation, dans les priorités éducatives de l'école, de l'éducation à la sexualité, de l'économie familiale, de l'initiation à la vie économique, de l'éducation civique, etc., on voit poindre et resurgir divers problèmes de santé publique, de difficultés de planification financière personnelles ou de lacunes dans l'exercice des droits civiques qui déjà ajoutent une pression sur les services gouvernementaux et affaiblissent la vie démocratique du Québec. De même, la lutte au décrochage, le soutien aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) et la lutte à la pauvreté accusent d'importants manques de moyens et s'avèrent de plus en plus lourds de conséquences. Ce sont là des signes que notre société manifeste des besoins très importants qui, si le gouvernement n'agit pas, pourraient s'avérer socialement très coûteux à moyen terme.

Ces coûts supplémentaires, qui se présentent en aval, pourraient être épargnés si, en amont, on se donnait les moyens d'intervenir, de prévenir et de structurer correctement les priorités sociales autour d'une vision commune de ce que doit être l'école.

Car, dans l'ensemble du réseau, les besoins sont criants et une nouvelle Commission des États généraux sur l'éducation ferait sans aucun doute, en 2011-2012, les mêmes constats que quinze ans plus tôt : taux de décrochage endémique, compétition indue, mais encouragée par l'État, entre l'école privée et l'école publique, déficit important dans le soutien aux élèves HDAA, nécessité de mesures favorisant la prévention et l'intervention précoce, urgence de s'impliquer largement et constamment dans les milieux défavorisés et de lutter contre la pauvreté, etc. Alors que la population active est appelée à rajeunir dans les prochaines années et que déjà les enfants du mini baby-boom font leur entrée à l'école, il est urgent que des moyens substantiels soient déployés et que l'État assure la préparation la plus complète de cette relève à faire face à la vie sociale, culturelle, politique et économique.

Alors que nous célébrerons, cette année, le 50^e anniversaire de la Grande Charte de l'éducation de Paul Gérin-Lajoie, l'occasion ne peut être plus appropriée, selon nous, de faire de nouveau de l'éducation la priorité nationale afin que la société québécoise puisse collectivement relever les importants défis qui l'attendent au cours des prochaines années.

➤ ***La FAE recommande au gouvernement, dans ses actions, dans ses plans d'intervention et dans ses orientations budgétaires, de faire de l'éducation la priorité nationale, en tant que levier de réduction des inégalités et en tant que moteur de développement social, culturel et économique et d'en faire la pierre d'assise de son plan de relance de l'économie et de lutte à la pauvreté.***

3.2 Donner au réseau de l'éducation les moyens nécessaires

Le réseau de l'éducation n'a pas été épargné par les dernières orientations politiques et budgétaires du gouvernement. De même, il ne doit pas échapper à la nécessité d'une réflexion d'ensemble sur le rôle de l'État et la redistribution de la richesse collective. En ce qui concerne son financement, il nous semble urgent de poser quelques réalités alarmantes.

D'abord, le budget présenté par le ministre des Finances du Québec, le 30 mars 2010, annonçait des efforts supplémentaires dans le cadre du *Plan d'action pour la redistribution et le contrôle des dépenses 2010-2014*. Ce plan prévoit réduire la croissance des dépenses de programmes à 2,2 % par an d'ici 2014. Pour l'exercice 2010-2011, le gouvernement annonçait une croissance des dépenses de programmes limitée à une moyenne de 2,9 %. Il est à noter que le portefeuille du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), en voyant la croissance de ses dépenses limitée à 2,2 %, en plus de se situer sous la cible moyenne, compte parmi les portefeuilles qui ont dû se contenter de la plus faible croissance de leur budget. Dans le cas du MELS, cela lui apportait à peine de quoi couvrir les coûts de système et

poursuivre des réformes ou programmes spéciaux dont la reconduction est mise en doute par d'autres dispositions du même plan budgétaire.

Tableau 3.1 – Croissance des dépenses de programmes en 2010-2011

Programme	Croissance (%)
Santé et services sociaux	3,7 %
Éducation, Loisir et Sport	2,2 %
Développement économique, Innovation et Exportation	4,0 %
Emploi et solidarité sociale	0,5 %
Famille et Aînés	5,4 %
Tourisme	4,4 %
Transports	9,4 %
Total	2,9 %

Source : Conseil du trésor du Québec.

Présentée en mars 2010 comme une manière d'éviter au système d'éducation des compressions budgétaires, la limitation de la croissance des dépenses du MELS, ne nous semble pas constituer une avenue viable à moyen terme. Conjuguée au projet de loi n° 100 (L.Q. 2010, c. 20)⁷, cette approche budgétaire participe selon nous du même mouvement de rationalisation qui a inspiré l'adoption, ces trois dernières années, de diverses dispositions législatives visant à accroître la gouvernance en éducation en s'inspirant d'un modèle de gestion axée sur les résultats.

D'une part, il en résulte qu'aucun financement supplémentaire n'a été ajouté en éducation malgré que le gouvernement se soit engagé, dans son discours à tout le moins, sur la voie d'importants défis, notamment en matière d'intervention auprès des élèves HDAA, de lutte contre le décrochage ou de lutte contre la violence.

D'autre part, cette stratégie financière confine le réseau dans un *statu quo* intenable. Elle confirme le maintien d'un niveau de services insuffisant et le déni des besoins criants des élèves et des personnels des services éducatifs. Un tel *statu quo*, en plus de ses effets négatifs sur le plan éducatif et social, ne peut, selon nous, qu'accentuer la perte de confiance des élèves et des parents envers le réseau public et les inciter davantage à se tourner vers des services et des établissements privés (écoles, services spécialisés, services d'encadrement, etc.). D'ailleurs, le 25 octobre dernier, lorsque la ministre Line Beauchamp invitait les partenaires de l'éducation à trouver des solutions à l'intégration désordonnée des élèves HDAA en classe régulière « dans le contexte du cadre budgétaire actuel », elle ne faisait que confirmer que le gouvernement n'avait aucune intention d'ajouter des ressources budgétaires en éducation.

7. Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette.

Pis, en novembre dernier, la présidente du Conseil du trésor, M^{me} Michelle Courchesne, annonçait que les réseaux de l'éducation et de la santé seraient mis à contribution dans le but de comprimer de 5,2 G\$ les dépenses publiques d'ici à 2014. Pourtant, dans les faits, l'éducation souffre déjà d'un sous-financement chronique. En effet, depuis quinze ans, le financement des divers réseaux publics en éducation et le poids de celle-ci dans les priorités budgétaires du gouvernement n'ont cessé de reculer.

Tableau 3.2 – Évolution des dépenses en éducation (1994-2011)

Indicateurs	1994-1995	2010-2011	Variation (%)
Dépenses de programmes (M\$)	36 844 \$	62 561 \$	+ 69,8
Dépenses consacrées à l'éducation (M\$)	10 442 \$	14 805 \$	+ 41,8
Éducation/dépenses de programmes	28,3 %	23,7 %	-5,4
Éducation/PIB	6,1 %	4,7 %	-1,4

Le message est on ne peut plus clair. En soumettant ainsi le second portefeuille de l'État à l'abandon, à la rationalisation puis aux compressions, le gouvernement peut difficilement prétendre faire de l'éducation sa priorité.

Dans ce contexte, il nous apparaît bien difficile de croire aux promesses du gouvernement et à sa volonté de mieux soutenir le système scolaire public, alors qu'il y consacre proportionnellement moins d'efforts qu'il y a quinze ans et que les besoins demeurent criants.

À notre avis, si l'État doit opérer un rattrapage dans les finances publiques, un autre, d'une plus grande ampleur s'impose clairement en éducation. Pour respecter le niveau d'engagement de l'État en éducation d'il y a quinze ans, soit au moment des États généraux, le gouvernement devrait injecter pas moins de 3 G\$ dans le budget du ministère de l'Éducation.

- **La FAE recommande au gouvernement :**
 - **d'augmenter les budgets consacrés à l'éducation afin de donner au réseau la capacité de relever les défis auxquels la société québécoise fait face actuellement, particulièrement pour les secteurs préscolaire, primaire, secondaire, de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle;**
 - **d'augmenter les budgets et les mesures de soutien à l'école montréalaise.**

3.3 EHDAA : il est grand temps d'agir

Si le gouvernement doit mettre l'emphase sur un enjeu particulier en éducation dans le budget 2011-2012, c'est bien sur le soutien aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA).

En 1995-1996, les États généraux sur l'éducation, privilégiaient la poursuite du mouvement d'intégration des élèves HDAA en classe régulière, conditionnellement à l'existence, en amont, d'un processus d'identification des difficultés, des besoins et des

mesures et services de soutien à déployer en aval. Or, quinze ans plus tard, les constats sont alarmants, comme en ont témoigné plusieurs partenaires de l'éducation le 25 octobre 2010, lors de la *Rencontre sur l'intégration des élèves handicapés ou en difficulté*. En effet, l'application désordonnée de la nouvelle politique de l'adaptation scolaire (1999), en privilégiant l'intégration sans services adéquats des élèves en difficulté dans la classe ordinaire, déstructure profondément le modèle d'intervention québécois auprès des élèves en difficulté et compromet l'intégration et la réussite sociales et scolaires de tous les élèves. Cette situation crée, de plus, une pression induite sur les différents personnels encadrant ces élèves, affectant particulièrement la santé physique et psychologique, ainsi que la capacité d'enseigner du personnel enseignant. Pour freiner cette véritable dénaturation de l'école publique, plus d'un a insisté, le 25 octobre dernier, sur la nécessité d'ajouter des ressources financières et humaines afin de répondre concrètement aux besoins des élèves HDAA et des milieux. Celles-ci permettraient, notamment de rétablir des mécanismes de prévention et d'intervention précoce qui, en permettant d'agir le plus en amont possible des difficultés identifiées, constituent la clé de toute insertion scolaire et de la réussite éducative du plus grand nombre.

Malheureusement, le gouvernement ne manifeste pas une volonté concrète d'agir. Le 25 octobre 2010, en pressant les partenaires de l'éducation d'inscrire toute solution à cette problématique « dans le cadre du contexte budgétaire actuel », la ministre Beauchamp confirmait que le gouvernement avait jeté les dés – voire l'éponge – d'avance. Pourtant, la situation commande des investissements publics importants pour soutenir les élèves en difficulté ainsi que les personnels sur lesquels repose leur insertion scolaire et sociale. De plus, est-il nécessaire de rappeler le lien évident entre le manque de soutien aux élèves HDAA et le décrochage scolaire, ou encore les coûts pour l'État québécois et ses citoyennes et citoyens du décrochage (évalués à près de 2 G\$ par année⁸). Il est donc impératif que le gouvernement fasse de cet enjeu une priorité budgétaire, car c'est la mission et l'avenir de l'école publique qui sont en jeu.

Par ailleurs, à l'issue de ce même forum, la ministre Beauchamp annonçait que son ministère devrait revoir la contribution des écoles privées dans l'intégration scolaire et sociale des élèves HDAA. Cette avenue nous apparaît tout autant illusoire que périlleuse. À l'exception de quelques établissements dont la vocation exclusive consiste à accueillir des élèves en très grande difficulté, la mission et l'organisation des services des établissements d'enseignement privé nous paraissent incompatibles avec un modèle d'intégration conditionnelle d'élèves en difficulté. Des initiatives du MELS ont démontré récemment que les écoles privées manifestaient peu d'entrain, voire d'intérêt, même en bénéficiant de subventions incitatives supplémentaires à accueillir des élèves HDAA. Il ne fait aucun doute que la vocation d'entreprise des écoles privées ne s'accorde pas avec le souhait d'une école égalitaire et universelle, et c'est ce que nous déplorons chaque année au sujet des subventions publiques dont elles bénéficient. Par ailleurs, l'intégration des élèves en difficulté dans le réseau privé devrait nécessairement s'accompagner d'un ajout de ressources. Le gouvernement n'y gagnerait donc rien. En fait, les élèves seraient davantage pénalisés puisqu'il serait étonnant que le faible nombre d'élèves subventionnés puisse permettre le financement de services adéquats et suffisants. Pour ces raisons, l'école publique, dont la mission est universelle, nous apparaît mieux indiquée et plus compétente pour relever adéquatement le défi de l'égalité des chances. Les sommes destinées aux services pour les élèves HDAA seront mieux investies dans un réseau public où ceux-ci pourront être regroupés, diversifiés et

8. Selon le rapport *Savoir pour pouvoir : Entreprendre un chantier national pour la persévérance scolaire* du Groupe d'action sur la persévérance et la réussite scolaires au Québec, présidé par Jacques Ménard, en 2009.

en interrelation que dans un réseau privé éclaté et en compétition. Le gouvernement doit accorder à l'école publique toute sa confiance, ainsi que l'énergie et les ressources humaines et financières nécessaires.

Enfin, si la ministre Beauchamp a promis l'annonce d'un plan ministériel d'ici juin 2011, selon nous, l'urgence de la situation exige un engagement ferme et immédiat de la part du gouvernement, bien avant le dépôt du plan d'action promis. Cela doit impérativement se traduire par des investissements nouveaux et substantiels. Nous nous attendons donc à ce que les sommes nécessaires pour enrichir l'offre de service aux élèves HDAA soient disponibles et annoncées dès le prochain budget du gouvernement, qui a une obligation de résultat dans ce dossier⁹.

- **La FAE recommande au gouvernement de faire du soutien aux élèves HDAA une priorité budgétaire en éducation. Pour ce faire, la FAE lui demande :**
- **de faire de l'école publique le lieu d'intégration sociale et scolaire des élèves HDAA;**
 - **de réviser le mode de financement des services aux élèves HDAA de façon à assurer l'accès rapide à des services réels et suffisants, ainsi qu'à des ressources professionnelles;**
 - **de bonifier et de maintenir les services d'appui aux élèves en difficulté, qu'ils soient intégrés ou non en classe ordinaire;**
 - **d'assurer le financement de services de soutien aux enseignantes et enseignants qui doivent accueillir des élèves en difficulté;**
 - **d'accorder une bonification substantielle des budgets alloués aux services directs aux élèves;**
 - **de favoriser la mise en place de maternelles 3 ans à mi-temps et de maternelles 4 ans en milieux défavorisés;**
 - **de diminuer de manière significative le nombre d'élèves par classe à tous les niveaux, mais plus particulièrement au préscolaire et au premier cycle du primaire;**
 - **de favoriser la mise en place et le maintien de services aux élèves aux secteurs de l'éducation des adultes (EDA) et de la formation professionnelle (FP).**

3.4 Accroître la capacité d'accueil du réseau public

Rendues publiques par le MELS en février dernier, les dernières prévisions des effectifs scolaires pour le réseau public francophone¹⁰ sont éloquentes et doivent interpeller le gouvernement à plusieurs égards.

Dans les cinq prochaines années, le réseau public devra absorber une hausse globale de 3,6 % de ses effectifs. Cependant, celle-ci n'affectera pas les divers ordres

9. Un sondage Léger Marketing réalisé en octobre 2010 pour le compte de la FAE signalait par ailleurs que 95 % des parents souhaitent que l'intégration des élèves HDAA dans les classes régulières s'accompagne de services spécialisés constants. Cette proportion atteint même 97 % pour ce qui est de soutenir davantage le personnel enseignant qui accompagne ces élèves. Enfin, 92 % sont d'avis qu'il est nécessaire d'accroître les investissements pour répondre aux besoins des élèves et du personnel enseignant, et ce, peu importe le contexte budgétaire.

10. MELS, *Prévisions de l'effectif étudiant au primaire et au secondaire*, février 2011.

d'enseignement de la même manière. Aussi, le réseau préscolaire devra faire face à une croissance de 16,6 % de ses effectifs, soit plus de 11 500 places en cinq ans. Pour le primaire, la hausse prévue est de 12,9 %, soit près de 50 000 nouvelles places, dont 28 000 seulement pour les années 2013-2014 et 2014-2015.

Tableau 3.3 – Préviation de l'effectif scolaire, réseau public francophone*

Secteurs	2010-2011	2015-2016	2020-2021
Préscolaire	69 556	81 074	79 520
Primaire	383 199	432 737	465 163
Secondaire	303 116	269 302	301 452
Ensemble	755 871	783 113	846 135

* Formation générale à temps plein seulement, à l'exclusion des Commissions scolaires Crie, Kativik et du Littoral – Source : MELS, 2011.

Malheureusement, les infrastructures et l'organisation des services dont nous disposons actuellement s'avéreront bien vite insuffisantes pour accueillir autant de nouveaux élèves d'un coup, particulièrement dans la grande région de Montréal, qui accueille plus de sept familles immigrantes sur dix. Il est donc crucial qu'un plan de bonification des infrastructures scolaires publiques soit mis en branle le plus tôt possible, et que des sommes soient investies pour préparer le réseau scolaire à accueillir tous ces élèves et à répondre le plus adéquatement à leurs besoins.

D'une part, cela nécessite de prioriser le rafraîchissement et l'ajout le plus rapidement possible d'équipements scolaires et de plusieurs centaines de salles de classe. Si nous nous réjouissons que, dans le cadre du *Plan québécois des infrastructures 2009-2014*, des sommes soient enfin disponibles pour rénover les infrastructures du réseau scolaire, nous invitons cependant le gouvernement à se méfier de la tentation du *tape-à-l'œil* dans ces opérations de maintien et d'entretien des établissements et à profiter de l'occasion pour assurer leur plus grande durabilité et leur plus grande viabilité.

D'autre part, cela requiert également, à très court terme, le recrutement et l'insertion harmonieuse et durable de quelques milliers d'enseignantes et d'enseignants supplémentaires, particulièrement aux secteurs préscolaire et primaire. Et ce, en plus des besoins déjà identifiés dans le cadre des baisses du nombre d'élèves par classe promises par le gouvernement à l'occasion de récents plans d'action (ex. : persévérance scolaire) ou des dernières ententes nationales avec les enseignantes et enseignants. Quant au secondaire, la baisse considérable de fréquentation annoncée pour les cinq prochaines années dans le réseau public ne peut que nous inquiéter à plusieurs égards. Elle est déjà, et continuera d'être partiellement conséquente à deux problématiques qu'il est urgent que le gouvernement endigue, soit le décrochage scolaire et la compétition des établissements d'enseignement privés. Si des raisons démographiques peuvent expliquer une baisse conjoncturelle de la fréquentation scolaire au secteur secondaire, il n'en demeure pas moins la responsabilité de l'État de voir à ce qu'elle ne s'accélère pas du fait de la perte de confiance des élèves et des parents envers le réseau scolaire public. Encore une fois, le gouvernement doit agir pour maintenir et diplômé le maximum d'élèves par l'entremise de l'école secondaire publique.

Par ailleurs, les besoins du réseau de l'éducation des adultes, qui a vu sa population scolaire se modifier grandement au cours des dernières années (présence de plus en plus grande d'élèves de 16 à 18 ans) et qui a toujours à assumer de lourdes responsabilités en termes de francisation, d'alphabétisation et de formation secondaire, peine à remplir ses obligations.

- ***Pour faire face aux variations des effectifs projetées dans les prochaines années, la FAE recommande au gouvernement :***
 - ***de prévoir un plan précis et transparent de bonification des infrastructures et des équipements scolaires, ainsi que des services éducatifs afin de préparer le réseau public d'éducation préscolaire, primaire et secondaire à accueillir les milliers de nouveaux élèves attendus;***
 - ***de prévoir des mesures de recrutement de personnel enseignant et de soutien en nombre suffisant, ainsi que des mesures d'insertion harmonieuse visant à faciliter l'accueil et l'intégration scolaire des nouvelles cohortes d'élèves;***
 - ***d'assurer au réseau de l'éducation aux adultes les moyens d'assumer ses responsabilités;***
 - ***de mieux soutenir financièrement les adultes qui désirent compléter leur formation.***

3.5 La valorisation de l'école publique et la place des écoles privées

Depuis 2008, la FAE et de nombreux partenaires de l'éducation (parmi lesquels on compte des regroupements de cadres scolaires, de commissions scolaires, d'étudiants, de parents et d'enseignants des quatre coins du Québec) mènent annuellement, durant la *Semaine pour l'école publique*, une campagne de valorisation de l'institution collective unique qu'est l'école publique. Il importe de rappeler que l'Assemblée nationale a adopté une résolution unanime d'appui à cette campagne, reconnaissant l'importance fondamentale de l'école publique pour le développement social, culturel et économique du Québec.

Cette manifestation de soutien à l'institution collective et historique qu'est l'école publique ne suffit pas, toutefois, à la valoriser. En effet, nous croyons qu'elle doit s'accompagner d'un engagement ferme de la part du gouvernement qui consisterait au moins à la soutenir au même rythme que les autres programmes publics, et non à la remorque de l'école privée¹¹.

11. Il est à noter que, d'après un sondage réalisé en août 2010 par Léger Marketing, près de sept Québécoises et Québécois sur dix (69 %) sont d'avis que l'État devrait cesser de financer les écoles privées et près de neuf sur dix (88 %) estiment qu'il devrait accroître le financement de l'éducation pour améliorer la qualité de l'école publique. Enfin, près de 56 % d'entre eux estiment que le gouvernement ne pose pas assez d'actions pour promouvoir et valoriser l'école publique.

À ce propos, il importe de rappeler que la Commission des États généraux, dans le rapport qu'elle a déposé en 1996, faisait écho au consensus social dégagé durant ce forum, en concluant que l'égalité des chances devrait « se traduire par un moratoire sur l'ouverture d'établissements privés et par une diminution progressive des subventions accordées à ce réseau¹² ». Force est de constater, quinze ans plus tard, que le gouvernement n'a pas bougé d'un iota dans ce dossier. Au contraire, les subventions publiques aux écoles privées cautionnent ainsi un effarant transfert des effectifs du réseau public vers le réseau privé.

Tableau 3.4 – Comparaison des réseaux d'enseignement public et privé (1997-2007)*

Variable	Commissions scolaires	Écoles privées	Global (les deux réseaux)
Évolution des subventions gouvernementales directes	+ 41 %	+ 61 %	+ 42 %
Évolution des effectifs étudiants	-7,8 %	+ 20 %	-5,2 %

* Pour le primaire et le secondaire, secteur des jeunes – Source : MELS.

Cette concurrence à laquelle l'État participe avec l'argent des contribuables, en plus d'être pour nous injustifiable, force depuis plus de quinze ans une mutation profonde de l'école publique, au détriment de sa mission universelle. Acculée au jeu de la concurrence, et sous-financée, celle-ci, particulièrement en milieu urbain, se voit contrainte de trouver des fonds supplémentaires et d'investir d'importants efforts et sommes d'argent dans le développement de projets pédagogiques particuliers, parfois sélectifs, pour retenir ses élèves. Pourtant, la mission de l'école publique est incontournable et elle se voit forcée, face à la compétition des établissements privés subventionnés, d'opérer des choix déchirants et parfois lourds de conséquences. Tandis que la proportion d'élèves HDAA dans les établissements publics s'accroît, ces derniers doivent bien souvent choisir, eu égard au sous-financement qui leur est imposé, entre des services d'encadrement viables et de grands projets visant à retenir leurs effectifs. Cette situation, contre laquelle la Commission des États généraux avait tenu à mettre le gouvernement en garde, est devenue insoutenable.

Or, même si la grande majorité d'entre elles disposent de fonds publics substantiels, contrairement à l'Ontario et à de nombreux états ou provinces en Amérique du Nord, les écoles privées québécoises demeurent à l'abri des responsabilités qui échoient à l'école publique : prise en charge obligatoire des élèves HDAA; accueil, francisation et alphabétisation; formation professionnelle; éducation des adultes, etc. Pourtant, il semble acquis que, malgré ce partage inéquitable des responsabilités, les établissements d'enseignement privés bénéficient de largesses exceptionnelles, voyant leur financement croître plus vite que celui des établissements publics. Plus récemment, on constate même que les coupures imposées à l'administration du réseau public dans la foulée du budget 2010-2011 ne s'appliquent pas aux établissements privés. En effet, le projet de loi n° 100 prétend imposer aux organismes publics et parapublics, dont les commissions scolaires, des réductions d'ici le 31 mars 2014, de l'ordre de 10 % de leurs dépenses de fonctionnement de nature administrative et de 25 % de leurs dépenses de

12. MEQ, *Rénover notre système d'éducation : dix chantiers prioritaires. Rapport final de la Commission des États généraux sur l'éducation*, 1996, p.10.

formation, de déplacement et de publicité. Pourtant, la compétition féroce que se livrent les établissements privés entre eux, et avec l'école publique n'aurait pas la même ampleur sans les campagnes publicitaires agressives auxquelles ils se livrent, en grande partie grâce au généreux soutien de l'État. Il est pour le moins désolant de constater que, plutôt que de voir leurs subventions réduites pour l'année 2010-2011, les écoles privées subventionnées aient encore bénéficié d'une bonification de leurs subventions de 1,7 %.

Des mesures visant l'équité entre les réseaux public et privé d'éducation s'imposent. Selon nous, un engagement clair de la part du gouvernement dans la valorisation de l'école publique est essentiel pour lui assurer la capacité de répondre à sa mission.

- ***La FAE recommande au gouvernement de mettre un terme au financement public – direct et indirect – des établissements d'enseignement privés subventionnés.***

Conclusion

La voie de la tarification sur laquelle s'est engagé le gouvernement répond à notre avis davantage d'un choix idéologique tourné vers la défiscalisation comme outil de privatisation massive, que d'un moyen efficace et responsable de pallier le manque de ressources de l'État, dont l'origine est d'ailleurs fort discutable.

Si nous croyons à la nécessité politique et démocratique d'assurer un certain contrôle des finances publiques, nous demeurons convaincus que cela ne peut se faire au détriment de l'accessibilité, de la disponibilité et de la qualité des services publics et des programmes sociaux. Alors que le gouvernement s'est vanté, sur toutes les tribunes, que le Québec avait été moins durement frappé par la crise économique grâce à la diversité, à l'étendue et à la qualité de ses couvertures sociales, contrairement aux autres pays qui avaient considérablement réduit la taille de l'État, nous nous expliquons mal comment la démarche contraire pourrait constituer une sortie de crise honorable. Nous ne comprenons pas, en fin de compte, au nom de quel impératif ce gouvernement exige de tels sacrifices de la part des citoyennes et citoyens des services publics au moment où les premiers ont le plus besoin des seconds.

En somme, nous nous opposons au type d'orientations et de mesures fiscales – comme celles mises de l'avant lors du budget 2010-2011 – qui ont pour effet l'appauvrissement de la population et nous encourageons vivement le gouvernement à se garder de poursuivre dans cette voie lors de son prochain exercice budgétaire. Nous ne croyons pas, particulièrement dans le présent contexte économique, que les orientations retenues par le gouvernement soient viables ni prioritaires, et nous le pressons de rejeter toute hausse supplémentaire de tarifs ou de taxes destinés aux usagers des services.

Il demeure selon nous plus urgent et pertinent de rétablir l'équité fiscale entre les contribuables et de réinvestir massivement dans nos services et dans nos infrastructures publics de manière à soutenir le développement social et culturel immédiat d'une population active appelée à rajeunir et de préparer, à moyen terme, un développement économique plus structurant pour notre société. Cette prise en charge ne peut reposer que sur un État qui dispose des moyens et des leviers financiers nécessaires pour intervenir de manière à assurer l'équilibre social et à réduire les inégalités. Grâce à ces leviers, à des programmes sociaux stables et étendus, ainsi qu'à des services publics diversifiés et dynamiques, l'État peut favoriser la création d'emplois de qualité et stimuler la production d'une richesse collective bénéfique à toutes et tous. En soutenant le développement d'une population scolarisée, autonome, en santé et égalitaire, un État doté de moyens suffisants favorise l'émergence d'une société dynamique sur laquelle asseoir une véritable relance.

C'est en ce sens qu'il est temps, à l'heure du 50^e anniversaire de la Grande Charte de l'éducation, d'affirmer un projet de société rassembleur et responsable à long terme. En faisant de l'éducation la priorité nationale, en la concevant comme un investissement social, le gouvernement pourrait sortir d'une vision exclusivement comptable du développement et privilégier un développement social.

À cette fin, nous encourageons le gouvernement à s'engager clairement dans cette voie, tant dans ses actions que dans ses orientations budgétaires. En injectant – plutôt qu'en comprimant – des sommes additionnelles substantielles au portefeuille du MELS, le gouvernement lui donnera la marge de manœuvre nécessaire pour faire du soutien aux élèves HDAA et de la lutte contre le décrochage, une réelle priorité. Ces nouvelles sommes assureront à l'école publique les moyens de répondre à la croissance des effectifs projetée pour les quinze prochaines années, en offrant une éducation de qualité à un nombre croissant d'élèves grâce à

des infrastructures et à des équipements adéquats et à des personnels qualifiés et impliqués. Enfin, de tels moyens contribueront certainement à donner à l'école publique la capacité de répondre à sa mission et à se restructurer autour d'un projet de société à long terme. En effet, une école publique en santé, qui bénéficie de la confiance du gouvernement et de la société, et qui repose sur des moyens à la mesure de cette confiance, peut agir de manière structurante, comme un véritable moteur social, culturel et économique. Donner à l'école publique les moyens de jouer ce rôle, c'est accorder à la société les moyens d'une relance durable.

Si les périodes de turbulence sont, dans notre histoire, des occasions favorables pour une société de faire des choix, elles sont, avant tout, des occasions pour les populations de redéfinir leur vision collective de l'État et de débattre de leur projet de société. Il y a cinquante ans, la Révolution tranquille donnait à la société québécoise une opportunité de se redéfinir, de se projeter et de se moderniser. C'est à ce moment qu'elle s'est dotée de leviers de développement social et économique à long terme. Elle a alors choisi de faire de l'éducation la priorité nationale et y a consacré les efforts dont nous sommes les héritières et héritiers.

Aujourd'hui, un gouvernement qui prétend vouloir assurer l'avenir des prochaines générations peut difficilement, selon nous, faire l'économie d'un tel choix.